



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres de vacances

Question au Gouvernement n° 3575

Texte de la question

STATUT DES MONITEURS DE COLONIES DE VACANCES

M. le président. La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Pierre-Christophe Baguet. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, verra-t-on prochainement disparaître nos jolies colonies de vacances ?

À la suite d'un arrêt de la Cour européenne de justice, d'octobre 2010, le Conseil d'État a rendu le 10 octobre dernier une décision qui rend obligatoire, pour les animateurs, un temps de repos quotidien de onze heures par tranche de vingt-quatre heures.

Cette décision menace le fonctionnement des centres de vacances, qui reposent sur un modèle original et spécifique de grande confiance entre l'encadrement et les enfants, puisqu'ils vivent en cohabitation avec leurs animateurs plusieurs jours de suite.

Les colonies de vacances tiennent une place très importante dans notre société : sur le plan du lien social ; sur le plan économique, par les emplois saisonniers qu'elles fournissent ; et sur le plan de l'aménagement du territoire.

Chaque année elles regroupent 4,5 millions d'enfants, 36 000 directeurs et 500 000 animateurs occasionnels.

Afin de préserver l'esprit du contrat d'engagement éducatif proposé par Jean-François Lamour en 2006, j'ai présenté mercredi dernier un amendement de temporisation dans le cadre de la proposition de loi de notre collègue Jean-Luc Warsmann. Je remercie mes collègues, qui ont voté cet amendement à l'unanimité.

Mais, monsieur le ministre, vous savez qu'il faut aller plus loin pour pérenniser le fonctionnement traditionnel des centres de vacances. Seule une loi spécifique comme celle touchant au statut des pompiers volontaires le permettra. Que comptez-vous faire pour protéger à terme nos colonies de vacances ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur Pierre-Christophe Baguet, comme vous venez de le rappeler, l'avenir des colonies de vacances est aujourd'hui menacé par une décision du Conseil d'État du 10 octobre dernier qui fait application d'un arrêt de la Cour européenne de justice. Sans remettre en cause le fondement du contrat d'engagement éducatif, cette décision traite de la question du repos compensateur des moniteurs.

C'est extrêmement préoccupant, compte tenu de la place des colonies de vacances dans notre société. Vous avez rappelé le nombre d'enfants concernés par les colonies de vacances, ainsi que le maillage associatif qu'elles constituent sur l'ensemble du territoire.

Avec Mme Jeannette Bougrab, nous nous sommes saisis très tôt de ce sujet, puisque dès le 19 septembre dernier, nous avons installé un groupe de travail regroupant les principales organisations du secteur associatif ou des secteurs privé et public, sous l'autorité de l'ancien inspecteur général des affaires sociales André Nutte. Il a pour objectif de trouver un juste équilibre entre respect du droit du travail et spécificité de la fonction d'animateur de colonies de vacances.

L'une des premières conséquences de la mise en place de ce groupe de travail a été l'amendement que vous

avez porté, monsieur le député, et je tiens à vous en remercier, ainsi que les parlementaires, sur tous ces bancs, qui ont voté cet amendement. Il va permettre de sécuriser les séjours pour les prochaines vacances c'est important pour les parents et pour les différentes organisations qui s'occupent des colonies.

Nous devons maintenant pérenniser le système et trouver un juste équilibre. Il faut sans doute tenir compte de certaines revendications en matière de droit du travail, mais il faut aussi tenir compte des spécificités et de ce maillage. Nous tenons aux colonies de vacances, nous devons trouver les moyens d'assurer leur pérennité, et le groupe de travail nous fera des propositions en ce sens d'ici la fin de l'année. Cette solution passera peut-être par la voie législative, mais dans tous les cas nous sauverons nos colonies de vacances. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3575

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 octobre 2011